



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# Banque Centrale de la République de Guinée

Rapport de l'auditeur contractuel sur les comptes établis selon les normes  
IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Banque Centrale de la République de Guinée  
Boulevard du Commerce – Conakry – République de Guinée

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

## Banque Centrale de la République de Guinée

Boulevard du Commerce – Conakry – République de Guinée

### Rapport de l'auditeur contractuel sur les comptes établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Centrale de la République de Guinée (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférents.

Ces comptes ont été arrêtés par le Gouverneur le 6 mars 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière IFRS.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note 5.1 de l'annexe qui précise la situation du stock d'or et d'argent de qualité monétaire chez un prestataire de traitement de l'or et l'appréciation du risque sur cette contrepartie à la clôture 2023.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans le rapport annuel de la Banque Centrale de la République de Guinée, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'Entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

## **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris la Défense, le 6 mars 2026

KPMG S.A.

Valéry Foussé  
Associé

## 1. États financiers

### 1.1. État de la situation financière

#### 1.1.1. État de la situation financière

<b>Actif</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-23</b>
<b>Avoirs en devises</b>	<b>17 684 508</b>	<b>12 494 654</b>
Or monétaire	1 297 992	1 777 532
Argent monétaire	2 605	2 575
Avoirs en DTS	1 044 401	566 070
Comptes de correspondants à l'étranger	12 225 901	6 775 306
Caisses en devises	347 931	465 288
Valeurs à l'encaissement	12 957	14 759
<b>Total de la Trésorerie et des Equivalents de Trésorerie</b>	<b>14 931 787</b>	<b>9 601 530</b>
Autres valeurs à l'encaissement	-	-
Position au FMI en DTS	2 527 262	2 622 683
Investissements en devises	-	-
Autres	3 244	4 966
Titres de participations comptabilisés via OCI	222 214	265 476
<b>Avoirs domestiques en GNF</b>	<b>798 637</b>	<b>1 435 315</b>
Stock de billets et pièces non émis	162 521	147 483
Stock d'or brut	1 378	7 171
Stocks d'autres matières précieuses	51	0
Stocks de marchandises et fournitures	7 115	4 675
Prêts au personnel	52 170	49 507
Provision pour dépréciation des prêts au personnel	- 3 858	- 12 453
Autres	579 260	1 238 933
<b>Prêts domestiques en GNF</b>	<b>12 979 468</b>	<b>24 106 388</b>
Prêts aux banques locales	-	1 411 250
Créances sur le Trésor (Titrisées et ordinaires)	12 979 468	22 588 047
Créances sur la clientèle non bancaire	-	107 091
<b>Autres actifs</b>	<b>929 043</b>	<b>1 061 343</b>
Immobilisations incorporelles	42 906	35 223
Immobilisations corporelles	516 916	479 806
Immobilisations en cours	369 221	546 315
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 391 656</b>	<b>39 097 700</b>

<b>Passif et capitaux propres</b>		<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-23</b>
<b>Dettes en devises</b>		<b>7 783 238</b>	<b>7 389 032</b>
	Allocations de DTS et engagements vis-à-vis du FMI	6 072 426	5277102
	Dépôts des banques commerciales en devises	1 549 603	1 979 416
	Autres	161 209	132514
<b>Dettes domestiques en Guinée</b>		<b>12 619 883</b>	<b>13 906 195</b>
	<i>Billets et pièces émises en Francs Guinéens</i>	12 619 883	13 906 195
<b>Dettes domestiques en Guinée</b>		<b>9 255 734</b>	<b>15 166 575</b>
	Dépôts des Banques commerciales en GNF	4 057 237	2 256 609
	Dépôts de l'Administration	4 580 450	12 278 009
	Autres comptes ordinaires créditeurs	589 772	631 957
	Autres comptes créditeurs	28 275	-
<b>Autres dettes</b>		<b>705 956</b>	<b>1 216 883</b>
	Provisions pour départs à la retraite	111 456	175 082
	Provisions pour risques et charges	2 752	18 670
	Provision pour risques - or monétaire	327 774	166 378
	Dettes opérationnelles	263 974	856 753
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 026 847</b>	<b>1 419 014</b>
	Capital social	3 157 728	3 157 728
	Réserves	- 1 130 881	1 473 848
	Réserves recyclables	-	- 2 604 729
	Résultat global de la période	-	- 607 832
<b>Total du passif des capitaux propres</b>		<b>32 391 656</b>	<b>39 097 700</b>

### 1.1.2 État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	31/12/2022	31/12/2023
<b>Résultat net des opérations à l'étranger</b>	<b>96 758</b>	<b>4 000</b>
Produits		
<i>Produits d'intérêts</i>	125 662	181 035
<i>Autres produits</i>	0	0
Charges		
<i>Charges financières sur transactions</i>	-28 904	-177 035
<i>Autres charges</i>	0	0
<b>Résultat net des opérations domestiques en GNF</b>	<b>864 297</b>	<b>1 385 231</b>
Produits		
Produits d'intérêts sur le Trésor au coût amorti	741 834	1 254 234
Commissions sur opérations	122 463	89 233
<b>Résultat net de change</b>	<b>102 621</b>	<b>-149 659</b>
Gains de change	121 233	57 423
Pertes de change	-18 611	-207 081
<b>Coûts d'émission</b>	<b>-80 531</b>	<b>-89 264</b>
Coût de revient des coupures en GNF émises	-80 531	-89 264
<b>Charges de personnel et administratives</b>	<b>-361 320</b>	<b>-405 326</b>
Charges de personnel	<b>-191 099</b>	<b>-203 809</b>
Salaires	-37 242	-30 858
Primes	-105 056	-121 067
Charges sociales	-12 894	-22 880
Charges liées aux indemnités de départ à la retraite	-15 394	-18 458
Frais de protection sociale	-16 316	-7 296
Don et subvention au personnel	-4 197	-3 251
Charges administratives	<b>-170 221</b>	<b>-201 516</b>
Achats consommés		-201 516
<b>Autres charges et produits</b>	<b>-118 370</b>	<b>-1 492 576</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	-76 834	-71 832
Dotations aux provisions	-191 940	-1 101 081
Reprises sur provisions	157 043	237 943
Autres	-6 640	-557 606
<b>Résultat net de la période</b>	<b>503 455</b>	<b>-747 593</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés au niveau du compte de résultat</b>		
Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	12 484	- 57 826
Gains(+)/Pertes (-) résultant de l'évaluation des placements par le biais des autres élér	-173 687	197 586
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat</b>	<b>-161 203</b>	<b>139 760</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>342 252</b>	<b>- 607 832</b>

### 1.1.3. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - (En milliers de GNF)			
Flux de trésorerie liés aux activités des opérations			
	31-déc.-22	31-déc.-23	
Avoirs en devises			
Frais financiers (versés) / encaissements	115 378 000	4 000 305	
Variation des dépôts en devises de la clientèle	- 65 943 567	401 119	
Avoirs en devises transférés en GNF	- 41 768 742	3 958 915 863	
Avoirs en matières précieuses			
Or brut acquis en GNF et affiné sur l'exercice	-	4 300 541 474	
- Plus/moins valeur sur cession d'or monétaire moins réserve de réévaluation ouverture	133 802 979	257 074 512	
Réserve de réévaluation or et argent monétaire à la clôture	- 279 692 000	103 672 711	
Variation provisionnement d'avoirs en devises potentiellement compromis	54 942 960	997 465 678	
Opérations traduisant une opération de change Devises/GNF			
Encaissements/(Décaissements) de l'Etat en devises convertis en GNF	- 1 943 553 269	1 212 957 437	
Conversion d'avoirs en devises en créance sur l'Etat en GNF - Protocole Juillet 2023	- 557 503 906	75 721 950	
Encaissements/(Décaissements) de la clientèle en devises convertis en GNF	1 101 736 832	1 716 858 809	
Achat/(Vente) de devises contre GNF	2 605 650 350	3 958 915 863	
Autres flux de trésorerie			
Achat de billets aux fabricants	- 30 997 698	41 709 041	
Autres dépenses décaissées de l'exercice	- 86 013 211	1 185 698 618	
<b>Flux de trésorerie nets provenant des opérations</b>	<b>1 006 038 729</b>	<b>5 256 180 943</b>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 828 379	-	
Acquisitions de titres de participation	-	8 512 064	
Dividendes reçus	9 684 827	283 605	
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>6 856 448</b>	<b>8 228 458</b>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation/(Diminution) de la dette FMI tirée en DTS	- 244 935 885	795 324	
Augmentation/(Diminution) des allocations de DTS	-	-	
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>- 244 935 885</b>	<b>795 324</b>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période *</b>	<b>14 966 286 961</b>	<b>14 931 787 495</b>	
<b>Total des flux de trésorerie de la période</b>	<b>767 959 292</b>	<b>5 265 204 725</b>	
<b>Effet des variations des taux de change</b>	<b>- 802 458 758</b>	<b>65 052 969</b>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période *</b>	<b>14 931 787 495</b>	<b>9 601 529 801</b>	

\* le détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de chaque période est le suivant :

	31-déc.-22	31-déc.-23
<b>Ouverture de la période</b>		
Avoirs en DTS	3 378 295 130	1 044 401 209
Or et argent monétaires	1 391 683 000	1 300 597 467
Comptes de correspondants à l'étranger	9 832 080 000	12 225 900 660
Caisse en devises	350 667 610	347 931 026
Billets en devises à l'encaissement	13 561 220	12 957 134
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>14 966 286 961</b>	<b>14 931 787 495</b>
<b>Clôture de la période</b>		
Avoirs en DTS	1 044 401 209	566 070 104
Or et argent monétaires	1 300 597 467	1 780 106 495
Comptes de correspondants à l'étranger	12 225 900 660	6 775 306 143
Caisse en devises	347 931 026	465 288 246
Billets en devises à l'encaissement	12 957 134	14 758 814
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>14 931 787 495</b>	<b>9 601 529 801</b>

### 1.1.4. Tableau de variation des capitaux propres

Etat de variation des capitaux propres	Capital	Revenu non distribué	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Gains/pertes des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres réserves	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2021 et au 1er janvier 2022</b>	<b>3 157 728</b>	<b>1 469 754</b>	<b>-22 339</b>	<b>11 214</b>	<b>-2 931 761</b>	<b>1 684 595</b>
Résultat net de l'exercice		503 455				503 455
Autres éléments du résultat global						0
Gains/(Pertes) résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-173 687		-173 687
Gains/(Pertes) résultant de l'évaluation des matières précieuses à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						0
Réévaluation du passif des engagements post emploi - indemnités de départ à la retraite - prestations définies			12 484			12 484
Augmentation nette du capital libéré						
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>3 157 728</b>	<b>1 973 209</b>	<b>-9 855</b>	<b>-162 473</b>	<b>-2 931 761</b>	<b>2 026 847</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2023</b>	<b>3 157 728</b>	<b>1 973 209</b>	<b>-9 855</b>	<b>-162 473</b>	<b>-2 931 761</b>	<b>2 026 847</b>
Résultat net de l'exercice		-747 593				-747 593
Autres éléments du résultat global						0
Gains/(Pertes) résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				197 586		197 586
Gains/(Pertes) résultant de l'évaluation des matières précieuses à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						0
Réévaluation du passif des engagements post emploi - indemnités de départ à la retraite - prestations définies			-57 826			-57 826
Augmentation nette du capital libéré						
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>3 157 728</b>	<b>1 225 616</b>	<b>-67 681</b>	<b>35 113</b>	<b>-2 931 761</b>	<b>1 419 015</b>

## 2. Informations générales

*(Sauf Indication contraire, les montants Inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la BCRG de la République de Guinée sont exprimés en millions de francs guinéens.)*

### 2.1. Présentation de la Banque Centrale de la République de Guinée

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est une institution dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et de gestion, dont le capital est entièrement détenu par l'Etat.

Elle reçoit de l'Etat la mission générale de veiller sur la création, la circulation ainsi que la défense de la valeur de la monnaie nationale. Son objectif principal est d'atteindre et de maintenir la stabilité des prix. Pour atteindre cet objectif, elle détermine et met en œuvre la politique monétaire, et dispose de toutes possibilités d'intervention indirecte pour agir sur la liquidité bancaire en particulier par la fixation des conditions de refinancement des établissements de crédit, par l'imposition des réserves obligatoires, par les mécanismes d'Open Market et, le cas échéant, par l'émission de ses propres titres.

La BCRG est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et de crédit en République de Guinée et à l'étranger. À ce titre, elle détient et gère les réserves de change pour le compte de l'État.

#### Activités

**Système financier** : La BCRG s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers en République de Guinée et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

**Monnaie** : La BCRG conçoit, émet et distribue les billets en Francs guinéens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant en billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

**Gestion financière** : La BCRG assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement de la République de Guinée et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, de la dette publique, gère les réserves de change et prodigue des conseils.

#### Siège

Boulevard du commerce, commune de Kaloum – Conakry – République de Guinée

##### 2.1.1. Déclaration de conformité et base de préparation

Les comptes aux normes IFRS ont été arrêtés par le Gouverneur en date du 6 mars 2026.

La BCRG a établi ses comptes 2023 selon les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standard » (« IFRS », voir note 3.1) promulguées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis selon le principe du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les IFRS.

Dans chacune des Notes annexes, les méthodes comptables appliquées par la BCRG sont présentées dans une zone de texte en surbrillance.

#### 3.1. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2023

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 17 Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Amendements à l'IAS 1 et à la déclaration pratique IFRS 2 - Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Amendements à l'IAS 8 - Définition des estimations comptables	1 <sup>er</sup> janvier 2023

Les nouvelles exigences n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

#### 3.2. Normes, amendements et interprétations publiées mais non encore en vigueur

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
Amendement à IFRS 16 – Contrats de location dans le cadre d'une cession-bail	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Amendement à IAS 1 – Classification des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Financement des fournisseurs	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Amendements à IAS 21 – Absence de possibilité d'échange	1 <sup>er</sup> janvier 2025

La Banque n'anticipe pas que ces exigences auront un impact significatif sur ses états financiers lorsqu'elles deviendront d'application obligatoire.

#### 3.3. Normes IFRS sur le développement durable applicables après le 1er janvier 2024

En juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié ses deux premières normes IFRS en matière de reporting sur le développement durable. Les normes sont les suivantes : *Exigences générales pour la publication d'informations*

*financières relatives au développement durable (IFRS S1) et Informations relatives au climat (IFRS S2).*

Ces normes sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais les juridictions individuelles sont tenues de décider si et quand elles doivent les adopter. La Banque étudie actuellement les exigences des normes IFRS et déterminera quand elle devra les adopter.

#### 3.4. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la BCRG est le Franc guinéen (GNF).

#### 3.5. Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la BCRG a formulé des jugements et fait des estimations, en s'appuyant sur les informations disponibles à la date de clôture, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations connexes.

En particulier la BCRG a exercé son jugement pour la détermination de la juste valeur de niveau trois de la créance qu'elle détient sur l'Etat Guinéen (*voir note 5.12*), pour le traitement comptable de ses avoirs en or monétaire compte tenu des litiges en cours ainsi que pour l'évaluation des taux déterminant l'engagement actuariel au titre des prestations définies post-emploi.

Les hypothèses et estimations de la BCRG se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés.

La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés, de l'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie nationale en particulier et sur celle des autres économies en général ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Institution. De ce fait, les estimations utilisées au 31 décembre 2023 pourraient subir des modifications significatives à l'avenir.

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ce rapport.

#### 3.6. Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en Francs guinéens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux comptes de produits ou de charges. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes liés au taux de change, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-dessous présente les taux de change appliqués aux opérations :

<i>Taux de change</i>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2023</b>
		<i>Clôture</i>	<i>Clôture</i>
Dollar Américain	GNF/USD	8 553,28	8 512,06
Euro	GNF/EUR	9 085,29	9 379,99
GBP	GNF/GBP	10 322,10	10 837,24
DTS	GNF/DTS	11 383,08	11 420,38
CHF	GNF/CHF	9 194,11	9 971,84
JPY	GNF/JPY	64,48	59,96

### 3.7. Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, « *Information sectorielle* », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges, y compris du chiffre d'affaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité, et :

- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

#### 3.7.1. Les secteurs opérationnels de la BCRG

La BCRG a défini deux secteurs opérationnels :

- ✓ Les activités avec la clientèle : elles concernent principalement les activités des agences et de l'Agence Principale notamment avec l'Etat et ses démembrements ainsi qu'avec les banques commerciales
- ✓ Les activités du siège à travers trois divisions :
  - la gestion des réserves de change et des activités avec l'étranger,
  - la gestion fiduciaire et l'émission,
  - les autres activités notamment administratives de la BCRG.

#### 3.7.2. Informations financières par secteur opérationnel

- ✓ Activités à l'étranger – Gestion des réserves de change
- ✓ Activités de gestion fiduciaire - Emission
- ✓ Activités avec la clientèle :
  - Etat,
  - Banques locales,
  - Autres.

2022	Activités avec la clientèle Agences et Agence principale			Activités du siège			Total
	Etat	Banques commerciales	Autres	Activités à l'étranger - Gestion des réserves de change	Gestion fiduciaire et émission	Autres activités de la Banque Centrale	
<b>BILAN</b>							
<b>Actifs</b>							
Réserves de change	-	-	-	17 378 014	-	-	17 378 014
Caisses en devises	-	-	-	347 931	-	-	347 931
Immobilisations	-	-	-	-	36 302	892 741	929 043
Stocks de billets	-	-	-	-	162 521	-	162 521
Découverts sur comptes de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance sur le Trésor	12 979 467	-	-	-	-	-	12 979 467
Total des actifs non alloués aux secteurs	-	-	-	-	1 787	634 329	636 117
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 979 467</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 725 945</b>	<b>200 610</b>	<b>1 527 070</b>	<b>32 433 093</b>
<b>Passifs</b>							
Comptes de dépôt	-	4 580 450	-	5 606 839	-	618 046	10 805 335
Total des passifs non alloués aux secteurs	-	-	-	6 400 199	-	12 619 883	21 627 757
<b>Total des passifs</b>	<b>-</b>	<b>4 580 450</b>	<b>-</b>	<b>6 400 199</b>	<b>-</b>	<b>12 619 883</b>	<b>32 433 093</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>							
<b>Revenus :</b>							
Des placements	-	-	-	125 662	-	-	125 662
Des mouvements et opérations	-	-	122 463	-	-	121 233	243 696
Revenu des créances sur le Trésor	741 834	-	-	-	-	-	741 834
Autres	-	-	-	-	375	150 028	150 403
<b>Frais :</b>							
Frais bancaires et de tenue de compte	-	-	-	28 904	-	-	28 904
Frais d'émission de billets	-	-	-	-	80 531	-	80 531
Personnel	-	-	-	3 483	58 237	129 380	191 099
Frais généraux (carburants...)	-	-	-	-	2 386	186 446	188 832
Autres	-	-	-	-	17 909	250 864	268 774
<b>Réconciliation avec le résultat</b>	<b>-</b>	<b>741 834</b>	<b>-</b>	<b>122 463</b>	<b>-</b>	<b>93 275</b>	<b>158 688</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>741 834</b>	<b>-</b>	<b>122 463</b>	<b>-</b>	<b>93 275</b>	<b>158 688</b>
<b>2023</b>							
2023	Activités avec la clientèle Agences et Agence principale			Activités du siège			Total
	Etat	Banques commerciales	Autres	Activités à l'étranger - Gestion des réserves de change	Gestion fiduciaire et émission	Autres activités de la Banque Centrale	
<b>BILAN</b>							
<b>Actifs</b>							
Réserves de change	-	-	-	12 029 366	-	-	12 029 366
Caisses en devises	-	-	-	465 288	-	-	465 288
Immobilisations	-	-	-	-	20 069	1 041 274	1 061 343
Stocks de billets	-	-	-	-	147 483	-	147 483
Découverts sur comptes de la clientèle	-	1 411 250	107 091	-	-	-	1 518 341
Titres de créance sur le Trésor	22 588 047	-	-	-	-	-	22 588 047
Total des actifs non alloués aux secteurs	-	-	-	-	1 404	1 286 428	1 287 832
<b>Total de l'actif</b>	<b>22 588 047</b>	<b>1 411 250</b>	<b>107 091</b>	<b>12 494 654</b>	<b>168 956</b>	<b>2 327 703</b>	<b>39 097 700</b>
<b>Passifs</b>							
Comptes de dépôt	-	12 278 009	-	4 236 025	-	631 957	17 145 991
Total des passifs non alloués aux secteurs	-	-	-	5 443 480	-	13 906 195	21 951 709
<b>Total des passifs</b>	<b>-</b>	<b>12 278 009</b>	<b>-</b>	<b>4 236 025</b>	<b>-</b>	<b>631 957</b>	<b>39 097 700</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>							
<b>Revenus :</b>							
Des placements	-	-	-	181 035	-	-	181 035
Des mouvements et opérations	-	-	89 233	-	-	99 187	188 420
Revenu des créances sur le Trésor	1 254 234	-	-	-	-	-	1 254 234
Autres	-	-	-	-	-	319 662	319 662
<b>Frais :</b>							
Frais bancaires et de tenue de compte	-	-	-	177 035	-	-	177 035
Frais d'émission de billets	-	-	-	-	89 264	-	89 264
Personnel	-	-	-	6 689	83 839	113 282	203 809
Frais généraux (carburants...)	-	-	-	-	2 302	406 296	408 598
Autres	-	-	-	-	16 238	1 156 676	1 172 914
<b>Réconciliation avec le résultat</b>	<b>-</b>	<b>1 254 234</b>	<b>-</b>	<b>89 233</b>	<b>-</b>	<b>2 688</b>	<b>191 642</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>1 254 234</b>	<b>-</b>	<b>89 233</b>	<b>-</b>	<b>2 688</b>	<b>191 642</b>

Convention de signes pour le compte de résultats sectoriel : (-) produits (+) charges.

### 3.7.3. Informations financières par zones géographiques

- ✓ Activités à l'étranger
- ✓ Activités en Guinée :
  - Siège,
  - Agences.

2022	Activités en Guinée		Activités à l'étranger	Total
	Siège et Agence Principale	Agences en province		
<b>BILAN</b>				
<b>Actifs</b>				
Réserves de change	0	0	17 378 014	17 378 014
Caisses en devises	0	0	347 931	347 931
Immobilisations	709 826	219 217	0	929 043
Stocks de billets	162 521	0	0	162 521
Découverts sur comptes de la clientèle	0	0	0	0
Titres de créance sur le Trésor	12 979 467	0	0	12 979 467
<b>Total des actifs non alloués aux secteurs</b>	632 478	3 638	0	636 117
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 484 292</b>	<b>222 855</b>	<b>17 725 945</b>	<b>32 433 093</b>
<b>Passifs</b>				
Comptes de dépôt	-8 032 979	-2 772 356	0	-10 805 335
<b>Total des passifs non alloués aux secteurs</b>	-15 555 324	-8	-6 072 426	-21 627 757
<b>Total des passifs</b>	<b>-23 588 303</b>	<b>-2 772 364</b>	<b>-6 072 426</b>	<b>-32 433 093</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>				
<b>Revenus :</b>				
Des placements	0	0	-125 662	-125 662
Des mouvements et opérations	-243 696	0	0	-243 696
Revenu des créances sur le Trésor	-741 834	0	0	-741 834
Autres	-150 778	375	0	-150 403
<b>Frais :</b>				
Frais bancaires et de tenue de compte	0	0	28 904	28 904
Frais d'émission de billets	80 531	0	0	80 531
Personnel	156 616	31 000	3 483	191 099
Frais généraux (carburants...)	172 188	16 645	0	188 832
Autres	265 646	3 128	0	268 774
<b>Réconciliation avec le résultat</b>	<b>-461 328</b>	<b>51 148</b>	<b>-93 275</b>	<b>-503 455</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-461 328</b>	<b>51 148</b>	<b>-93 275</b>	<b>-503 455</b>
<b>2023</b>				
	Activités en Guinée		Activités à l'étranger	Total
	Siège et Agence Principale	Agences en province		
<b>BILAN</b>				
<b>Actifs</b>				
Réserves de change	0	0	12 029 366	12 029 366
Caisses en devises	0	0	465 288	465 288
Immobilisations	835 028	226 315	0	1 061 343
Stocks de billets	147 483	0	0	147 483
Découverts sur comptes de la clientèle	1 518 341	0	0	1 518 341
Titres de créance sur le Trésor	22 588 047	0	0	22 588 047
Total des actifs non alloués aux secteurs	1 284 335	3 498	0	1 287 832
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 373 233</b>	<b>229 813</b>	<b>12 494 654</b>	<b>39 097 700</b>
<b>Passifs</b>				
Comptes de dépôt	-14 226 989	-2 919 002	0	-17 145 991
<b>Total des passifs non alloués aux secteurs</b>	-16 674 627	20	-5 277 102	-21 951 709
<b>Total des passifs</b>	<b>-30 901 616</b>	<b>-2 918 982</b>	<b>-5 277 102</b>	<b>-39 097 700</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>				
<b>Revenus :</b>				
Des placements	-	-	181 035	181 035
Des mouvements et opérations	130 997	-	57 423	188 420
Revenu des créances sur le Trésor	1 254 234	-	-	1 254 234
Autres	319 708	46	-	319 662
<b>Frais :</b>				
Frais bancaires et de tenue de compte	-	-	177 035	177 035
Frais d'émission de billets	89 264	-	-	89 264
Personnel	163 087	36 978	3 744	203 809
Frais généraux (carburants...)	201 455	61	207 081	408 598
Autres	1 169 803	3 110	-	1 172 914
<b>Réconciliation avec le résultat</b>	<b>707 745</b>	<b>40 103</b>	<b>256</b>	<b>747 593</b>
<b>Résultat net</b>	<b>707 745</b>	<b>40 103</b>	<b>256</b>	<b>747 593</b>

Convention de signes pour le compte de résultats sectoriel : (-) produits (+) charges.

### 3.7.4. Information par client clé

- ✓ Etat et comptes rattachés :

L'Etat et ses démembrements avec une créance nominale de GNF 22 588 047 milliards et des dépôts de GNF 12 278 milliards représentent les principaux clients de la BCRG avec environ 74,35% des dépôts et 100% des découverts au 31 décembre 2023 contre 44,96% des dépôts et 100% des découverts à fin 2022.

Cette clientèle contribue à hauteur de 1 254 milliards soit 90.54% des revenus domestiques de la BCRG au titre de l'exercice 2023 contre GNF 742 milliards soit 85,83% des revenus de la BCRG au titre de l'exercice 2022.

#### 4. Informations sur le compte de résultat

##### 4.1. Produits des activités ordinaires

###### **Description des produits des activités ordinaires**

La BCRG perçoit des revenus au titre des :

- ✓ Produits d'intérêts sur le placement de ses avoirs à l'étranger ;
- ✓ Produits d'intérêts en rémunération de la créance qu'elle détient sur l'Etat guinéen conformément aux différentes conventions de titrisation signées avec l'Etat ;
- ✓ Commissions sur opérations de transfert à l'étranger principalement facturées à l'Etat et aux banques commerciales locales dans le cadre d'opérations d'approvisionnement de leurs comptes de correspondants à l'étranger ;
- ✓ Dividendes versés par les entités dans lesquelles la BCRG détient des participations.

###### **Reconnaissance des revenus au résultat**

Les produits liés aux commissions sont comptabilisés au compte de résultat lors de la réalisation des prestations (*virements à l'étranger, commissions de change, opérations interbancaires*).

Les produits d'intérêts des placements ainsi que la contribution des institutions financières aux frais de supervision et de contrôle sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure des prestations.

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement de la République de Guinée sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### 4.2. Coût d'émission

Les coûts d'émission correspondent au prix d'achat des billets de banque en francs guinéens émis par la BCRG sur la période.

## 5. Détail de l'état de la situation financière

### 5.1. Or et argent monétaire

Au 31 décembre 2023, une dépréciation a été comptabilisée compte tenu du risque de contrepartie sur un dépositaire d'or et d'argent fin. Ce prestataire technique de traitement de l'or, dépositaire d'or ainsi que d'argent fin issu de l'affinage d'or brut, a fait défaut dans la restitution du dépôt d'or fin début janvier 2022. Une procédure a été introduite devant la CCI Paris et a donné lieu en septembre 2024 à une sentence favorable à la Banque. Les procédures de recouvrement sont en cours. Toutefois, compte tenu de la stature financière de cette contrepartie, une provision à hauteur 888,53 milliards de GNF, qui représente 50% de la juste valeur de ce dépôt (*or et argent*), a été maintenue à la clôture 2023. Cette provision correspond à notre meilleure estimation du risque d'irrécouvrabilité auquel la Banque est exposée.

#### 5.1.1. Or monétaire

La BCRG dispose d'avoirs en or monétaire auprès de certains correspondants étrangers. Ces avoirs sont issus d'achats d'or brut extrait en Guinée lesquels ont ensuite été affinés par ses soins puis transférés auprès de dépositaires en or monétaire agréés.

Du fait du caractère désormais fongible et coté de ce stock d'or monétaire, la BCRG a choisi de présenter ces avoirs en valeur de marché (*juste valeur arrêtée sur la base du fixing de Londres*). La BCRG a choisi, par référence au Cadre Conceptuel des IFRS, de reconnaître l'écart entre le prix de revient de cet or et sa juste valeur en capitaux propres en autres éléments du résultat global lorsque cet écart est positif. Cet écart est repris dans le compte de résultats lors de la cession de l'or monétaire. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, la perte de valeur est reclassée des capitaux propres au compte de résultats conformément à IAS 36. Les pertes de valeur initialement comptabilisées dans le compte de résultats sont reprises via le compte de résultats.

Le détail du stock d'or monétaire au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 est le suivant (*en GNF et USD*) :

Avoirs en or monétaire	Quantités en onces	Cours de l'once à la clôture	Taux de change USD/GNF à la clôture	Valeur de marché à la clôture		Coût historique GNF	Ecart de réévaluation en Autres Éléments du Résultat Global GNF	Résultat des opérations de vente sur or de la période GNF
				USD	GNF			
<b>Dépositaire BRINK's</b>	26 152	1 816	8 553	47 399 862	405 424 345 225	486 016 900 663	-80 592 555 438	
<b>31/12/2022</b>								
BRI	7 104	1 816	8 553	12 875 042	110 123 852 718	62 062 450 324	48 061 402 394	
Affinor	100 950	1 816	8 553	182 957 581	1 564 887 640 741	1 812 048 027 512	-247 160 386 771	
Provision risque de contrepartie Or					-782 443 820 371			
					<b>1 297 992 018 314</b>	<b>2 360 127 378 499</b>	<b>-</b>	<b>279 691 539 815</b>
<b>Dépositaire BRINK's</b>	7 105	2 062	8 512	14 653 193	124 728 916 652	62 062 450 324	62 666 466 328	
<b>31/12/2023</b>								
BRI	100 950	2 062	8 512	208 204 332	1 772 248 559 597	1 812 048 027 512	-39 799 467 915	
Provision risque de contrepartie Or					-886 124 279 799			
EMR	46 856	2 062	8 512	96 636 766	822 578 316 932	891 094 160 017	-68 515 843 085	
BRINK's	47 425	2 062	8 512	97 809 364	832 559 546 711	890 583 413 211	-58 023 866 500	
Provision risque de contrepartie Or					-888 459 379 898			
					<b>1 777 531 680 195</b>	<b>3 655 788 051 065</b>	<b>-103 672 711 173</b>	

#### 5.1.2. Argent monétaire

La BCRG dispose d'avoir en argent fin auprès de certains correspondants étrangers. Ces avoirs sont issus de l'affinage de l'or brut extrait en Guinée.

Du fait du caractère désormais fongible et coté de ce stock d'argent monétaire, la BCRG a choisi de présenter ces avoirs en valeur de marché (*juste valeur arrêtée sur la base du fixing de Londres*). La BCRG a choisi, par référence au Cadre Conceptuel des IFRS, de reconnaître l'écart entre le prix de revient de cet argent fin et sa juste valeur en capitaux propres en autres éléments du résultat global lorsque cet écart est positif. Cet écart est repris dans le compte de résultats lors de la cession de l'argent fin. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, la perte de valeur est reclassée des capitaux propres au compte de résultats conformément à IAS 36. Les pertes de valeur initialement comptabilisées dans le compte de résultat sont reprises via le compte de résultats.

Le détail du stock d'argent monétaire au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 est le suivant (en GNF et USD) :

Avoirs en argent monétaire	Quantités en onces	Cours de l'once à la clôture	Taux de change USD/GNF à la clôture	Valeur de marché à la clôture		Coût historique GNF	Ecart de réévaluation en Autres Eléments du Résultat Global GNF	Résultat des opérations de vente sur argent de la période GNF
				USD	GNF			
<b>Dépositaire</b>								
31/12/2022 BCRG	856	24	8 553	19 138	174 424 288	98 746 665	75 677 623	
Affinor	23 732	24	8 553	533 294	4 860 507 106	3 733 732 612	1 126 774 494	0
Provision risque de contrepartie Affinor					-2 430 253 553			
					<b>2 604 677 841</b>	<b>3 832 479 277</b>	<b>1 202 452 117</b>	<b>0</b>
<b>Dépositaire</b>								
31/12/2023 BCRG	855	24	8 512	20 220	172 110 228	98 746 665	73 363 563	
Affinor	23 732	24	8 512	564 579	4 805 735 670	3 733 732 612	1 072 003 058	0
Provision risque de contrepartie Argent					-2 402 867 837			
EMR	2 259	24	8 512	53 733	457 377 896	428 357 402	29 020 494	
BRINKS	12 270	24	8 512	291 912	2 484 776 206	2 327 117 880	157 658 326	
Provision risque de contrepartie Argent					-2 942 154 101			
					<b>2 574 978 062</b>	<b>6 587 954 559</b>	<b>1 332 045 441</b>	<b>0</b>

## 5.2. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales.

La politique de la BCRG est de sélectionner ses contreparties afin de répondre d'une part à ses besoins de correspondants étrangers pour pouvoir exécuter des transactions dans chacune des devises nécessaires et d'autre part de diversifier le risque de contrepartie pour garantir au maximum la préservation du capital.

### Risque de crédit :

La BCRG sélectionne ses contreparties sur la base des critères listés ci-avant ainsi que de critères de notation minimale.

### Risque de liquidité :

La BCRG dispose principalement de comptes de correspondants non rémunérés et procède avec certaines contreparties à des placements de type dépôt à terme – Money Market au jour le jour ou à très court terme afin de disposer d'une liquidité optimale pour faire face aux besoins potentiels de transfert de la part de ses clients et garantir la liquidité des réserves de change du pays.

La BCRG gère les réserves de change en s'assurant que les avoirs disponibles excèdent les dépôts exigibles en devises, notamment en travaillant de concert avec le Trésor sur les prévisions budgétaires en devises de l'Etat à un horizon d'un an (*Préalablement à l'élaboration de chaque Loi de Finances*).

Les liquidités en devises à la clôture étaient les suivantes par devise :

<b>Disponibilités en devises</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2023</b>
En USD	10 485 574	5 262 689
En Euros	2 047 918	1 943 143
En GBP	43 560	40 103
En DTS	1 044 401	566 070
En JPY	504	322
En CHF	0	0
En CAD	579	591
En XAF	13	9
En CNY	9 451	9 367
En or et argent monétaire	1 300 597	1 780 107
Autres	-809	-870
<b>Total des disponibilités en devises</b>	<b>14 931 787</b>	<b>9 601 530</b>

Le risque de crédit associé à ces placements en monnaies étrangères était le suivant :

<b>Disponibilités en devises par Rating de contrepartie</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2023</b>
AAA		655 065
AA+	1 167 367	165 533
AA		
A+	1 655 704	
A	1 546 999	4 254 742
A-	84 170	24 161
BBB	3 437 494	2 220 398
BB		
BB-	32 774	2 448
BB+		0
B		
AAA-	0	
AA-	481 802	19 898
CCC	0	
Contrepartie non notée	4 877 758	14 759
Caisse BCRG	347 931	465 288
En or et argent monétaire	1 300 597	1 780 107
Autres	-809	-870
<b>Total des disponibilités en devises</b>	<b>14 931 786</b>	<b>9 601 530</b>

La situation de liquidité sur les encours en devises à la clôture 2023 et 2022 est la suivante :

31-déc-23	Valeur comptable	Flux de trésorerie				Total
		A moins d'un mois	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	9 601 530	9 601 530				9 601 530
Autres actifs financiers en devises	2 893 124	0	4 966		2 888 158	2 893 124
<b>Actifs financiers</b>	<b>12 494 654</b>	<b>9 601 530</b>	<b>4 966</b>	<b>0</b>	<b>2 888 158</b>	<b>12 494 654</b>
Dépôts des banques commerciales en devises	1 940 805	1 940 805				1 940 805
Dépôts de l'Administration en devises						0
Autres passifs financiers en devises	5 448 228	171 126	389 667	473 588	4 413 847	5 448 228
<b>Passifs financiers</b>	<b>7 389 033</b>	<b>2 111 931</b>	<b>389 667</b>	<b>473 588</b>	<b>4 413 847</b>	<b>7 389 033</b>
<b>Différence entre actifs et passifs financiers en devises par maturité</b>	<b>5 105 621</b>	<b>7 489 599</b>	<b>-384 701</b>	<b>-473 588</b>	<b>-1 525 689</b>	<b>5 105 621</b>

31-déc-22	Valeur comptable	Flux de trésorerie				Total
		A moins d'un mois	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	14 931 787	13 887 386			1 044 401	14 931 787
Autres actifs financiers en devises	2 752 720	225 458			2 527 262	2 752 720
<b>Actifs financiers</b>	<b>17 684 508</b>	<b>14 112 845</b>			<b>3 571 663</b>	<b>17 684 508</b>
Dépôts des banques commerciales en devises	1 549 603	1 549 603				1 549 603
Dépôts de l'Administration en devises		0				0
Autres passifs financiers en devises	6 233 635	161 209			6 072 426	6 233 635
<b>Passifs financiers</b>	<b>7 783 238</b>	<b>1 710 812</b>			<b>6 072 426</b>	<b>7 783 238</b>
<b>Différence entre actifs et passifs financiers en devises par maturité</b>	<b>9 901 270</b>	<b>12 402 033</b>			<b>-2 500 762</b>	<b>9 901 270</b>

### 5.2.1 Relations avec le FMI

Relation FMI		2022	2023
Actif	Disponibilités en DTS	1 044 401,21	566 070,10
	Souscription au FMI	2 527 261,82	2 622 682,62
<b>Total des actifs liés au FMI</b>		<b>3 571 663,03</b>	<b>3 188 752,73</b>
Passif	Contrepartie des allocations de DT	1 775 630,99	1 169 887,56
	Dette au titre de la Facilité Elargie c	2 109 097,09	1 793 113,62
	Comptes n°1 ET n°2	2 187 697,45	2 314 100,69
<b>Total des passifs liés au FMI</b>		<b>6 072 425,53</b>	<b>5 277 101,86</b>

La souscription de la Guinée au capital du FMI n'a pas connu de variation entre 2010 et 2023 et se situe à DTS 214 200 000.

### 5.3. Investissements en devises – Titres de participation

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Toutefois, si le titre de participation n'est pas détenu à des fins de transaction, une entité a la possibilité de choisir de constater les variations de juste valeur parmi les autres éléments du résultat global, sans transfert de la variation de la juste valeur en résultat si le placement est ensuite cédé.

Comme les titres de participation de la BCRG sont actuellement détenus à des fins stratégiques plutôt que de transaction, la BCRG a opté pour la désignation de l'ensemble de ses participations à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Portefeuille de titres détenu par la BCRG à fin 2023 et 2022 était le suivant (*en GNF et USD*)

Titres de participation	% de détention	31/12/2022					31/12/2023					
		Prix de revient		Juste valeur		Impact OCI	Prix de revient		Juste valeur		Impact OCI	
		DEV	GNF	DEV	GNF		DEV	GNF	DEV	GNF		
Afreximbank	0,37%	\$6 152 163	52 621 180 127 GNF	\$19 528 280	167 030 873 449 GNF	114 409 693 322 GNF	0,40%	\$8 755 206	74 524 872 054 GNF	\$24 526 486	208 771 010 765 GNF	134 246 138 711 GNF
AfricaRe	0,19%	\$763 960	6 534 364 706 GNF	\$1 869 927	15 994 010 682 GNF	9 459 645 976 GNF	0,19%	\$763 960	6 502 876 261 GNF	\$1 996 444	16 993 857 972 GNF	10 490 981 711 GNF
Société Monétique de Guinée	65,00%		13 000 000 000 GNF		4 164 732 293 GNF	-8 835 267 707 GNF	65,00%		13 000 000 000 GNF		4 164 732 293 GNF	-8 835 267 707 GNF
BNIG	25,00%		25 000 000 000 GNF		26 078 787 132 GNF	1 078 787 132 GNF	25,00%		25 000 000 000 GNF		26 078 787 132 GNF	1 078 787 132 GNF
AFC	0,04%	\$1 000 000	8 553 281 200 GNF	\$1 045 866	8 945 583 932 GNF	392 302 732 GNF	0,03%	\$1 000 000	8 512 063 800 GNF	\$1 112 262	9 467 642 835 GNF	955 579 035 GNF
<b>Total des titres de participation</b>			<b>105 708 826 033 GNF</b>		<b>222 213 987 488 GNF</b>	<b>116 505 161 455 GNF</b>			<b>127 539 812 115 GNF</b>		<b>265 476 030 997 GNF</b>	<b>137 936 218 882 GNF</b>

### 5.4. Stocks de billets non émis

Le stock de billets en GNF acquis auprès des imprimeurs étrangers et conservés dans les caveaux de la BCRG avant émission est maintenu au prix de revient selon la méthode FIFO conformément à IAS2.

Le stock de billets non émis était le suivant à fin 2023 et 2022 (en GNF sauf mention contraire) :

<i>Billets</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire en GNF</i>	<i>Prix de revient en millions de GNF</i>	<i>Prix de revient</i>
<b>20 000</b>	58 050 000	1173	68 094	68 093 633 230
<b>10 000</b>	46 200 000	567	26 210	26 209 878 919
<b>5 000</b>	38 850 000	1345	52 267	52 267 006 034
<b>2 000</b>	14 800 000	292	4 316	4 316 132 494
<b>1 000</b>	11 650 000	184	2 146	2 145 951 061
<b>500</b>	10 600 000	112	1 182	1 182 353 915
<b>100</b>	33 960 000	245	8 306	8 305 727 626
<b>Valeur du stock au 31 décembre 2022</b>			<b>162 521</b>	<b>162 520 683 279</b>

  

<i>Billets</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire en GNF</i>	<i>Prix de revient en millions de GNF</i>	<i>Prix de revient</i>
<b>20 000</b>	101 750 000	382	38 852	38 851 545 342
<b>10 000</b>	112 500 000	419	47 141	47 140 765 797
<b>5 000</b>	140 400 000	279	39 147	39 146 582 491
<b>2 000</b>	19 050 000	340	6 478	6 477 767 836
<b>1 000</b>	9 600 000	280	2 693	2 692 510 350
<b>500</b>	17 100 000	285	4 868	4 868 132 029
<b>100</b>	33 960 000	245	8 306	8 305 727 626
<b>Valeur du stock au 31 décembre 2023</b>			<b>147 483</b>	<b>147 483 031 471</b>

#### 5.5. Stocks d'or

Le stock d'or brut acquis auprès d'orpailleurs en Guinée et non encore affiné est comptabilisé, conformément à la norme IAS 2, au coût d'acquisition.

Le stock d'or brut était le suivant à fin 2023 et 2022 :

<i>Site</i>	<i>Qualité du produit</i>	<i>Quantité (en grammes)</i>		<i>Prix d'acquisition (en millions GNF)</i>	
		<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<b>Kankan</b>	Or brut - pépites, poudre ou lingots - 22 carats	5	5	0	
	Or brut - pépites, poudre ou lingots - 22 carats	10 170	10 170	1 378	7 171
<b>Siège</b>	Lingots d'or brut - 22 carats	0		0	
	Lingots d'or affiné - 24 carats	0		0	
	<b>Total</b>	<b>10 175</b>	<b>10 175</b>	<b>1 378</b>	<b>7 171</b>

#### 5.6. Prêts au personnel

Prêts au personnel – Prêts à la consommation

La BCRG octroie à son personnel des prêts à la consommation, sans intérêts, pour une durée d'un à cinq ans. Ces prêts sont évalués à la juste valeur à chaque clôture.

Le montant des encours restants dus et leur juste valeur correspondante était le suivant à chacune des deux dernières clôtures :

<i>Prêts au personnel</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>Nouveaux prêts</i>	<i>Remboursements et annulation</i>	<i>31/12/2023</i>
<b>Montant restant dû</b>	65 414	135	-16 043	49 507
<b>Provisions pour dépréciation</b>	-83			-12 536
<b>Juste valeur à la clôture</b>	<b>52 170</b>			<b>28 471</b>

## 5.7. Prêts & créances sur le Trésor

Les créances détenues par la BCRG sur le Trésor sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de décaissement.

### Risque de crédit :

Le principal risque de contrepartie sur le plan domestique est lié à la créance en GNF sur l'Etat, laquelle ne présente pas de risque de non-paiement compte tenu de la garantie souveraine attachée à cet encours et de la relation spécifique entre l'Etat guinéen et la BCRG.

### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en Francs Guinéens en circulation et les dépôts du gouvernement de la République de Guinée. L'expérience démontre que les billets de banque en Francs guinéens en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la BCRG. Les dépôts du gouvernement de la République de Guinée comprennent les dépôts détenus par la BCRG en sa qualité d'agent financier du gouvernement de la République de Guinée. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque en Francs guinéens ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement de la République de Guinée, la BCRG est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

Du fait de son statut de banque centrale, la BCRG est la source ultime de liquidités pour le système financier guinéen et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en Francs guinéens. En temps normal elle exerce toutefois ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La BCRG est en fait uniquement exposée au risque de liquidité en ce qui concerne ses engagements en devises.

#### Montants en GNF

Créance sur l'Etat	31-déc.-22	31-déc.-23
<b>Titres d'Etat échéance 2052 - 3,476%</b>	<b>3 701 905 598 520</b>	<b>3 607 973 924 554</b>
<i>Principal restant dû</i>	5 642 000 000 000	5 453 933 333 333
<i>Taux contractuel</i>	3,476%	3,476%
<i>Ajustement de juste valeur première application IFRS base TIE 8%</i>	- 2 492 861 685 534	- 2 492 861 685 534
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	3 701 905 598 520	3 607 973 924 554
<i>Intérêts perçus sur l'exercice</i>	196 115 920 000	194 481 620 667
<b>Titres d'Etat échéance 2052 - 0%</b>	<b>235 694 073 812</b>	<b>233 613 500 075</b>
<i>Principal restant dû</i>	616 000 000 000	595 466 666 667
<i>Taux contractuel</i>	0%	0%
<i>Ajustement de juste valeur première application IFRS base TIE 8%</i>	- 488 661 825 658	- 488 661 825 658
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	235 694 073 812	233 613 500 075
<b>Titres d'Etat échéance 2046 - 8%</b>	<b>4 693 542 513 523</b>	<b>5 069 025 914 605</b>
<i>Principal restant dû</i>	4 345 872 697 707	5 069 025 914 605
<i>Intérêts capitalisés</i>	347 669 815 817	375 483 401 082
<i>Taux contractuel</i>	8%	8%
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	4 693 542 513 523	5 069 025 914 605
<b>Titres d'Etat échéance 2053 - 8%</b>	-	<b>13 637 293 826 386</b>
<i>Principal restant dû</i>		13 637 293 826 386
<i>Intérêts capitalisés</i>		439 912 704 077
<i>Taux contractuel</i>		8%
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>		13 637 293 826 386
<b>Comptes avances à taux variable au taux de marché</b>	-	-
<b>Comptes ordinaires au taux de marché</b>	<b>3 499 625 872 510</b>	<b>40 140 094 482</b>
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	3 499 625 872 510	40 140 094 482
<b>DAR protocole trésor du 11 juillet 2023</b>	<b>848 700 411 062</b>	
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	848 700 411 062	
<b>Total de la créance sur l'Etat</b>	<b>12 979 468 469 426</b>	<b>22 588 047 260 103</b>

Une titrisation est intervenue en juillet 2023 pour contractualiser le remboursement de différentes créances liées au Trésor.

## **Risque de crédit**

La Banque attribue une note de risque de crédit à chaque exposition en fonction de diverses données jugées prédictives du risque de défaillance et de l'application de jugements de crédit éprouvés. Les niveaux de risque de crédit sont définis à l'aide de facteurs qualitatifs et quantitatifs indicatifs du risque de défaut. Ces facteurs varient en fonction de la nature de l'exposition et du type d'emprunteur.

Un niveau de risque de crédit est affecté à chaque exposition lors de la comptabilisation initiale en fonction des informations disponibles sur l'emprunteur. Les expositions font l'objet d'une surveillance continue, ce qui peut entraîner le transfert d'une exposition vers une note de risque de crédit différente.

## **Définition du Défaut**

Le défaut est défini dans le but de déterminer les pertes de crédit attendues. Cette définition prend en compte des indicateurs que le débiteur soit peu susceptible de s'acquitter de sa dette, et que la dette soit échue depuis plus de 90 jours pour les contreparties non souveraines et 180 jours pour les contreparties souveraines.

## **Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont calculées en multipliant trois composantes principales, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut, actualisées au taux d'intérêt effectif.

Ces paramètres proviennent généralement de modèles statistiques développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prospectives décrites ci-dessus.

Les estimations de probabilité de défaut sont des estimations à une certaine date, calculées à l'aide de modèles de notation statistiques et évaluées à l'aide d'outils de notation adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces modèles statistiques sont basés sur des données compilées en interne comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Lorsqu'elles sont disponibles, les données de marché peuvent également être utilisées pour calculer la probabilité de défaut pour les contreparties importantes. Si une contrepartie ou une exposition migre entre des classes de notation, cela entraînera une modification de l'estimation de la probabilité de défaut associée. Les probabilités de défaut sont estimées en tenant compte des échéances contractuelles des expositions et des taux de remboursement anticipés estimés.

La perte en cas de défaut est l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. La Banque évalue les paramètres de la perte en cas de défaut sur la base de l'historique des taux de recouvrement des créances sur les contreparties défaillantes. L'évaluation de la perte en cas de défaut prend en compte les garanties, l'ancienneté de la créance et les coûts de recouvrement de toute garantie faisant partie intégrante de l'actif financier. Les estimations de perte en cas de défaut sont calculées sur la base des flux de trésorerie actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif comme facteur d'actualisation.

L'exposition au défaut représente l'exposition attendue en cas de défaut. La Banque obtient l'exposition au défaut à partir de l'exposition actuelle envers la contrepartie, et des modifications éventuelles du montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'exposition au défaut d'un actif financier est sa valeur comptable brute.

## **Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit**

Pour déterminer si le risque de défaillance a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en compte les informations et analyses quantitatives et qualitatives sur la base de son expérience passée et de son évaluation du risque de crédit, y compris des informations prospectives disponibles sans coût ni effort excessif.

Malgré ce qui précède, la Banque suppose que le risque de crédit lié à un instrument financier n'a pas sensiblement augmenté depuis la comptabilisation initiale si l'instrument financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. La Banque considère qu'un actif financier présente un risque de crédit faible lorsqu'il a une note de crédit interne ou externe dans sa « catégorie d'investissement », au sens de la définition généralement admise.

### Calcul des pertes de crédit attendues

La Banque calcule les pertes de crédit attendues sur la base de trois scénarios pondérés. Les trois scénarios sont les suivants : scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste. Chacun de ces scénarios est associé à différents paramètres de Probabilité de Défaut (PD), Exposition en cas de Défaut (EAD) et Perte en cas de Défaut (LGD).

À des fins comptables, les probabilités de défaut sur 12 mois ou sur la durée de vie, représentent respectivement la probabilité attendue d'un défaut de paiement au cours des 12 prochains mois et de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier, en fonction des conditions existant à la date de clôture et des perspectives économiques futures, qui sont des conditions qui affectent le risque de crédit. La LGD (perte en cas de défaut) représente la perte attendue conditionnée par le défaut, en tenant compte de l'effet atténuant de la garantie, de sa valeur prévue lorsqu'elle est réalisée et de la valeur temporelle de l'argent. L'EAD (Exposition en cas de défaut) représente l'exposition attendue en cas de défaut, en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts à compter de la date de clôture du bilan jusqu'à l'événement du défaut, ainsi que de tout tirage attendu d'une facilité de crédit. La perte de crédit attendue (ECL) sur 12 mois est égale à la somme actualisée sur les 12 prochains mois de la PD mensuelle multipliée par la LGD et l'EAD. La durée de vie utile de la perte de crédit attendue est calculée en utilisant la somme actualisée de la PD mensuelle sur toute la durée de vie restante multipliée par la LGD et l'EAD.

### La perte de crédit attendue

La norme IFRS 9 exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois (*la portion de pertes de crédit attendues sur la durée de vie attendue dans les 12 mois suivant la date de clôture*) si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (catégorie 1), et une comptabilisation de pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (catégorie 2) ou qui ont subi une dépréciation de crédit (catégorie 3).

### Dépréciation des instruments financiers par catégorie

Les tableaux ci-après présentent la ventilation des provisions pour dépréciation et le classement des actifs par catégorie au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Catégorie 1 : Les dépréciations d'actifs sont calculées sur la base d'une perte attendue sur 12 mois.

Catégorie 2 : Ces actifs ont connu une augmentation significative du risque de crédit mais ne sont pas en défaut et sont largement performants.

Catégorie 3 : Ces actifs sont en défaut, la dépréciation est calculée sur la base de la perte attendue.

L'analyse des variations des provisions pour pertes de crédit attendues par rapport aux actifs financiers de la banque comptabilisés au coût amorti se présente comme suit :

Créances au 31 décembre 2022 en GNF	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
<b>Créances souveraines - Etat</b>	<b>12 979 468 469 426</b>	-	-
<i>Encours à l'ouverture</i>	12 397 488 915 229		
<i>Variations de l'exercice</i>	581 979 554 198		
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2</i>	-		
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3</i>	-		
<i>Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3</i>	-		
<i>Encours à la clôture</i>	<b>12 979 468 469 426</b>		
<i>Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture</i>	-		
<i>Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice</i>	-		
<i>Dépréciation IFRS 9 à la clôture</i>	-		
<b>Créances non souveraines</b>			-
<i>Principal à l'ouverture</i>			-
<i>Variations de l'exercice</i>			
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2</i>			
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3</i>			-
<i>Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3</i>			-
<i>Principal à la clôture</i>			-
<i>Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture</i>			-
<i>Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice</i>			-
<i>Dépréciation IFRS 9 à la clôture</i>			-
<b>Créances au 31 décembre 2023 en GNF</b>	<b>22 588 047 260 103</b>	-	-
<i>Encours à l'ouverture</i>	12 979 468 469 426		
<i>Variations de l'exercice</i>	9 608 578 790 676		
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2</i>	-		
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3</i>	-		
<i>Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3</i>	-		
<i>Encours à la clôture</i>	<b>22 588 047 260 103</b>		
<i>Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture</i>			
<i>Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice</i>			
<i>Dépréciation IFRS 9 à la clôture</i>			
<b>Créances non souveraines</b>			-
<i>Principal à l'ouverture</i>			-
<i>Variations de l'exercice</i>			
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2</i>			
<i>Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3</i>			-
<i>Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3</i>			-
<i>Principal à la clôture</i>			-
<i>Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture</i>			-
<i>Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice</i>			-
<i>Dépréciation IFRS 9 à la clôture</i>			-

## 5.8. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés. Le montant amortissable des immobilisations corporelles comprend le coût d'acquisition de leurs composants diminué de leur valeur résiduelle, qui correspond au prix de cession estimé des actifs au terme de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Type d'immobilisation	Répartition par composant	Période (en années)
Progiciels		15
Immeubles – gros œuvre	50%	60
Immeubles – façades, étanchéité, couverture, menuiserie	10%	7 – 12
Ascenseurs et monte-charges	15%	20
Installations générales et techniques	15%	7
Agencements	10%	5
Matériels d'exploitation		10
Autres matériels		4 – 5

Immobilisations	31-déc-22	Acquisitions	Cessions	31-déc-23
	01-janv-23			
Licences	13 210	1 181		14 392
Logiciels	40 923	153		41 076
Progiciels	26 264	0		26 264
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>80 397</b>	<b>1 334</b>		<b>81 731</b>
Terrains	8 236	0		8 236
Constructions - Gros œuvre	153 971	2 618		156 589
Façades, étanchéité, couverture toit terrasse et menuiseries extérieures	18 440	561		19 001
Façades, étanchéité, couverture toit incliné et menuiseries extérieures	16 849	14 569		31 418
Ascenseurs et monte charges	50 374	785		51 159
IGT dont : chauffage-climatisation ascenseurs, monte charge (etc) électricité cablage transmission-	54 894	3 011		57 905
Agencements dont : agencements intérieure et décoration (cloisons, carrelage)	92 429	1 962		94 391
Matériels d'exploitation	170 075	0		170 075
Matériels d'habitation	1 830	465		2 295
Matériels de Communication et de sécurité	34 659	180		34 839
Matériels électriques et accessoires	45 897	548		46 445
Matériels informatiques et accessoires	53 707	403		54 110
Matériels de Transport	65 465	3 926		69 391
Mobilier de Bureau	24 319	797		25 116
Mobilier d'habitation	3 607	441		4 047
Autres matériels et Mobiliers	149 602	-108		149 494
Immobilisations en cours	369 221	182 847		552 068
Immo en cours directement saisies dans GL	1 257	0		1 257
Avance immobilisée 2023	0			0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 314 831</b>	<b>213 004</b>	<b>0</b>	<b>1 527 835</b>
<b>Valeurs brutes des immobilisations</b>	<b>1 395 228</b>	<b>214 339</b>	<b>0</b>	<b>1 609 567</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles	32 223	11 577		43 800
Amort. Constructions - Gros œuvre	7 955	2 566		10 521
Amort. Façades, étanchéité, couverture toit terrasse et menuiseries extérieures	4 189	2 330		6 519
Amort. Façades, étanchéité, couverture toit incliné et menuiseries extérieures	4 863	2 381		7 244
Amort. Ascenseurs et monte charges	9 351	2 410		11 761
Amort. IGT dont : chauffage-climatisation ascenseurs, monte charge (etc) électricité cablage transmission-	17 534	7 197		24 731
Amort. Agencements dont : agencements intérieure et décoration (cloisons, carrelage)	58 000	9 897		67 897
Amort. Matériels d'exploitation	84 492	14 116		98 608
Amort. Matériels d'habitation	1 264	270		1 534
Amort. Matériels de Communication et de sécurité	18 001	3 009		21 011
Amort. Matériels électriques et accessoires	27 743	3 608		31 350
Amort. Matériels informatiques et accessoires	44 119	4 335		48 454
Amort. Matériels de transport	57 025	4 795		61 820
Amort. Mobilier de Bureau	20 169	1 972		22 141
Amort. Mobilier d'habitation	2 626	413		3 039
Amort. Autres matériels	61 972	11 161		73 133
Amortissements directement saisiés dans GL	14 660	0		14 660
Provision sur immo financière & corporelle/ reclassement prov Bilan IFRS et dépôt et caution		0		0
<b>Total des amortissements</b>	<b>466 185</b>	<b>82 038</b>	<b>0</b>	<b>548 223</b>
<b>Valeur nette comptable des immobilisations</b>	<b>929 043</b>	<b>296 376</b>	<b>0</b>	<b>1 061 344</b>

## 5.9. Base monétaire

Conformément à la Loi, la BCRG est seule habilitée à émettre des billets de banque en Guinée. Les billets de banque en circulation (*émis*) constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue. Ils sont présentés en dettes pour leur valeur faciale à compter de leur émission et jusqu'à leur destruction par la BCRG.

## 6. Engagements post emploi

### Régime de pension de retraite à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, la BCRG verse des cotisations, calculées sur la base des salaires, à un fonds de retraite géré de manière autonome et n'est soumise à aucune obligation quant au niveau des prestations versées aux bénéficiaires. Les charges sont comptabilisées lorsque les cotisations deviennent exigibles. Le système de caisse de retraite mis en œuvre par la BCRG est un système de cotisations définies.

### Régime de primes de départ à la retraite à prestations définies

Les engagements de retraite au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés à la valeur actuelle des obligations découlant de ces régimes à la date de clôture. L'engagement de la BCRG au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculé tous les ans sur la base d'un taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché au 31 décembre.

L'engagement dépend des conditions de départ à la retraite prévues par les statuts du personnel de la BCRG et de l'ancienneté des salariés, dans la mesure où il est déterminé en fonction de leur date éventuelle de départ à la retraite. Cet engagement tient compte de la probabilité que le salarié quitte la BCRG après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein. L'ensemble de ces coûts, y compris les cotisations sociales, sont cumulés et systématiquement comptabilisés en résultat aussi longtemps que le salarié figure dans l'effectif. La provision pour indemnités de départ à la retraite concerne, en vertu des conventions collectives, les indemnités spécifiques au régime guinéen. Elle est estimée sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées (*méthode de répartition des prestations constituées au prorata des années de service*) conformément à la norme IAS 19, « *Avantages du personnel* ».

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat, à moins que les modifications apportées au régime de retraite ne soient subordonnées au maintien en service des membres du personnel pendant une durée déterminée (*la période d'acquisition des droits*). Dans ce cas, les coûts des services passés sont amortis selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

### Régime de pension de retraite à cotisations définies :

Une caisse de retraite complémentaire a été créée en octobre 2013. Après une contribution exceptionnelle de GNF 5 milliards par la BCRG suite à la décision du Conseil d'Administration du 28 juin 2013, cette caisse est désormais alimentée de la façon suivante :

- 20% de cotisation patronale,
- 10% de part ouvrière.

Au cours de l'exercice 2023, la Caisse de retraite a payé à titre de pensions GNF 7 904 107 087 contre GNF 6 672 114 910 en 2022. Les opérations exécutées dans le cadre de cette caisse sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous.

En GNF

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
Actif			Passif		
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie disponible à l'Agence Principale	209 779 215 798	183 603 664 223	Résultat de la période	<b>23 531 870 609</b>	<b>16 563 882 340</b>
Souscription BDT	17 199 047 666		Réserves	<b>186 733 342 605</b>	<b>170 169 460 265</b>
ICNE sur BDT	910 371 509		Subventions reçues		
Cotisations prélevées non versées	4 763 146 400	3 144 946 425	Dette sur pension à régulariser	0	15 268 044
Décaissement à justifier			Crédits à régulariser	22 386 568 160	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>232 651 781 373</b>	<b>186 748 610 648</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>232 651 781 374</b>	<b>186 748 610 648</b>

  

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
Charges			Produits		
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Pensions payées	7 904 107 087	6 672 114 910	Cotisation totale	28 543 452 186	19 027 114 276
Impôt sur pensions payées	416 955 638	250 184 752	Subventions reçus		
Pensions personnel décédé			Intérêts précomptés sur BDT reçu	2 383 841 595	4 459 067 726
Primes gestionnaires			Intérêts précomptés sur BDT à recevoir	910 371 509	
Réglu/DAR sur avance sur pension			Autres produits	15 268 044	
<b>Résultat: excédent</b>	<b>23 531 870 609</b>	<b>16 563 882 340</b>	<b>Résultat: Déficit</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>31 852 933 334</b>	<b>23 486 182 002</b>	<b>Produit d'exploitation</b>	<b>31 852 933 334</b>	<b>23 486 182 002</b>

Régime de primes de départ à la retraite à prestations définies :

La provision pour indemnités de départ à la retraite tient compte des éléments suivants :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de chaque exercice. Le taux de revalorisation annuel des salaires est estimé à 12 %,
- la probabilité pour chaque salarié qu'il soit encore employé par la BCRG à la date du départ à la retraite (*après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein*),
- la résiliation du contrat de travail par le salarié,
- un taux de turnover de 0,2% annuel,
- un taux de mortalité de 0,4 % annuel,
- un taux d'inflation de 12 % et un taux d'actualisation de 8 %

<i>Dette actuarielle</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2023</i>
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>	<b>112 937 981 329</b>	<b>111 455 896 355</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 359 114 769	9 541 620 269
Coût financier estimé	9 035 038 506	8 916 471 708
Versements d'indemnités au titre de la période	-4 392 216 144	-12 657 883 704
Perte(+) / Gain(-) actuariel	-12 484 022 105	57 826 044 932
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>111 455 896 355</b>	<b>175 082 149 560</b>
Autres éléments du résultat global	-12 484 022 105	57 826 044 932
<b>Dette actuarielle</b>	<b>111 455 896 355</b>	<b>175 082 149 560</b>
<b>Passif inscrit à l'état de situation financière</b>	<b>111 455 896 355</b>	<b>175 082 149 560</b>
<b>Coût des services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>6 359 114 769</b>	<b>9 541 620 269</b>
<b>Frais financiers nets</b>	<b>9 035 038 506</b>	<b>8 916 471 708</b>
<b>Coût net de l'exercice</b>	<b>15 394 153 275</b>	<b>18 458 091 977</b>

La sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses de calcul est illustrée ci-dessous :

<b>Sensibilité indemnités de départ à la retraite</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-23</b>
Effet d'une augmentation de 1 point de pourcentage	-11 375	-16 754
Effet d'une diminution de 1 point de pourcentage	13 442	19 721
<b><i>Taux d'actualisation</i></b>		
Effet d'une augmentation de 1 point de pourcentage	12 797	18 778
Effet d'une diminution de 1 point de pourcentage	-11 091	-16 336
<b><i>Taux de croissance de la rémunération</i></b>		
Effet d'une augmentation de 0,25 point de pourcentage	-3 279	-4 823
Effet d'une diminution de 0,25 point de pourcentage	3 413	5 016
<b><i>Taux de mortalité</i></b>		

### 6.1. Capitaux propres

La BCRG gère son capital en conformité avec *les statuts de Banque Centrale de la République de Guinée*. A la date de clôture, la BCRG n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

#### **Capital social**

La BCRG a un capital autorisé de 3.157.727.934.507 francs guinéens au 31 décembre 2023. Aucun nombre d'actions n'a été défini dans la mesure où l'Etat guinéen est le seul actionnaire.

#### **Réserves**

Elles sont constituées des réserves légales et spéciales.

#### **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées du résultat des exercices antérieurs, de la réserve de réévaluation et du Fonds social.

## 6.2. Juste valeur des actifs et passifs financiers

### Évaluation à la juste valeur

Selon IFRS 13, « *Évaluation à la juste valeur* », la juste valeur (ou la valeur de marché) est le prix qui serait obtenu sur la vente d'un actif ou payé sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est calculée en partant des hypothèses qui seraient utilisées par les participants du marché pour valoriser cet actif ou ce passif, en supposant qu'ils agissent au mieux de leurs intérêts économiques. L'évaluation à la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant du marché à obtenir les avantages économiques de cet actif s'il l'utilisait de façon optimale ou le vendait à un autre participant du marché qui l'utiliserait de façon optimale.

La BCRG a recours à des techniques de valorisation appropriées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en limitant l'utilisation des données non observables.

L'ensemble des actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou publiée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir ci-après) en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 – cours (non ajustés) atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs,
- Niveau 2 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable,
- Niveau 3 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Bilan à la juste valeur	Catégorie IFRS 9	31-déc.-22			31-déc.-23		
		Hiérarchie des justes valeurs	Valeur nette comptable	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Niveau 1</b>							
<b>Avoirs en devises</b>							
Matières précieuses	Juste Valeur	3	1 300 422	1 300 597	3	1 780 107	1 780 107
Liquidités sur comptes de correspondants	Juste Valeur	1	12 225 901	12 225 901	1	6 775 306	6 775 306
Avoirs en DTS	Juste Valeur	1	1 044 401	1 044 401	1	566 070	566 070
Caisnes en devises	Juste Valeur	1	347 931	347 931	1	465 288	465 288
<b>Dettes en devises</b>							
Dettes en DTS	Juste Valeur	1	6 072 426	6 072 426	1	5 277 102	5 277 102
Dépôts des banques commerciales en devises	Juste Valeur	1	1 549 603	1 549 603	1	1 979 416	1 979 416
<b>Niveau 2</b>							
<b>Avoirs en devises</b>							
Titres de participation	JV par OCI	2	222 214	222 214	2	265 476	265 476
Prêts au personnel	Juste valeur / Coût amorti	1	52 170	52 170	1	49 507	49 507
<b>Niveau 3</b>							
<b>Prêts domestiques en GNF</b>							
Créance sur le Trésor	Juste valeur / Coût amorti	3	12 979 468	12 979 468	3	22 588 047	22 588 047

Au cours de l'exercice 2023, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La créance détenue par la BCRG sur l'État Guinéen est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur de la créance « initiale » (avant émission des nouveaux titres réalisée en 2018 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017 – nouveaux titres émis à un taux de marché) a été déterminée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (date de première application des normes IFRS) selon la méthode du taux d'intérêt effectif par référence aux données issues du marché des Bons du Trésor guinéen. Les matières précieuses ont été classées en niveau trois compte tenu des litiges en cours sur Affinor et EMR et des provisions constituées.

### Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la BCRG détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

## Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation chaque année et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

### 6.3. Instruments financiers et gestion des risques

#### Organisation de la gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt

La BCRG n'utilise pas à ce stade d'instruments financiers pour couvrir les risques résultant de ses activités et protéger ses actifs, mais procède comme indiqué au paragraphe ci-dessous à des arbitrages de positions de change (achat/vente de devises).

La gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt ainsi que des instruments financiers est centralisée.

La BCRG a mis en œuvre une politique stricte, ainsi que des règles rigoureuses pour gérer, évaluer et surveiller ces risques de marché.

#### 6.3.1. Risque de change

La BCRG est exposée au risque de change sur ses avoirs en devises, au titre des investissements en titres de participation exprimés en devises ainsi que compte tenu des emprunts en devises (FMI) ou dépôts des banques commerciales en devises.

Afin de gérer son risque de change, la BCRG a mis en place une couverture dont l'objectif est de ramener sa position nette en DTS à zéro et de limiter sa position de change à un risque sur le Dollar américain.

La BCRG est donc exposée principalement aux évolutions du dollar US, dans la mesure où une partie importante de ses réserves de changes, après politique de couverture, est libellée dans cette devise, et que la devise de reporting comptable est le Franc Guinéen.

Toutefois, la BCRG dispose d'outils de gestion de la politique monétaire dont l'objectif est d'assurer la stabilité du taux de change du Franc guinéen notamment vis-à-vis du dollar américain. Par ailleurs, pour les autres devises, la politique de la BCRG est de convertir tous les excédents non nécessaires à la neutralisation de la position en DTS ou aux besoins de liquidité à un mois, dans la devise suivie par la politique monétaire (*USD*) à la fin de chaque mois, afin de réduire au maximum la sensibilité de la BCRG à ces autres expositions.

#### Sensibilité au risque de change

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la sensibilité du bilan de la BCRG enregistre une variation de 10% dans chacune de ses devises par rapport au Franc guinéen. L'incidence sur le résultat de la BCRG est la suivante :

Position en devises	31/12/2022 en millions de GNF			Impact d'une variation de 10 % de l'USD / GNF		Impact d'une variation de 10 % de		31/12/2023 en millions de GNF			Impact d'une variation de 10 % de l'USD / GNF		Impact d'une variation de 10 % de l'EUR / GNF	
	Actif	Passif	Solde net	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Actif	Passif	Solde net	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
En USD	11 785 362	828 173	10 957 189	1 095 719	-1 095 719			5 262 689	1 368 544	3 894 145	389 415	-389 415		
En EUR	2 047 931	882 782	1 165 149			116 515	-116 515	1 943 143	610 872	1 332 270			133 227	-133 227
En GBP	43 560	0	43 560					40 103	0	40 103				
En DTS	1 044 401	6 072 276	-5 027 875	-292 884	292 884	-194 433	194 433	566 070	5 277 102	-4 711 032	-275 350	275 350	-174 732	174 732
En CHF	0	0	0					0	0	0				
En JPY	504	0	504					322	0	322				
EN CAD	579	0	579					0	0	0				
EN CNY	9 451	0	9 451					9 367	0	9 367				
Autres	0	8	-8					0	132 514	-132 514				
<b>Total des positions</b>	<b>14 931 788</b>	<b>7 783 238</b>	<b>7 148 549</b>	<b>802 835</b>	<b>-802 835</b>	<b>-77 918</b>	<b>77 918</b>	<b>7 821 693</b>	<b>7 389 032</b>	<b>432 661</b>	<b>114 065</b>	<b>-114 065</b>	<b>-41 505</b>	<b>41 505</b>

### 6.3.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché :

- ✓ La BCRG ne dispose pas d'encours actifs ou passifs en devises sensibles aux évolutions des taux d'intérêts à l'exception d'instruments de Money Market dont la sensibilité est quasi nulle compte tenu de la durée des placements.
- ✓ La BCRG est exposée aux fluctuations des taux d'intérêts en Guinée sur une partie de la créance qu'elle détient sur le Trésor libellée en Francs guinéens et à taux variable.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (*diminution*) des taux d'intérêts de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur le découvert titrisé à taux variable du gouvernement de la République de Guinée :

	31-dec.22	31-dec.23
Avances à taux variable sur le Trésor	3 499 625 872 510	-
Revenus des avances à taux variable	18 211 808 083	-
Créances titrisées à taux variable sur le trésor	-	-
Revenus sur la créance titrisée à taux variable	2 287 592 893	-
<b>Impact d'une hausse de 25 bp sur les produits d'intérêts</b>	8 749 064 681	-
<b>Impact d'une baisse de 25 bp sur les produits d'intérêts</b>	- 8 749 064 681	-

### 6.4. Autres actifs - avoirs domestiques en GNF

Le détail du poste autres actifs de la rubrique avoirs domestiques en GNF est le suivant :

En millions

Autres actifs		2022	2023
<b>Créances</b>	Fournisseurs Avances et Acomptes	271 738,69	325 602
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges payées d'avance et produits à recevoir	151 067,95	12 392
	Dépenses et débits à régulariser	331 521,00	141 723
	Provision pour Dépréciation sur DAR	- 22 447,00	22 441
	Comptes de liaison Siège - Agences	-	-
	Chèque et virement à payer	44 210,00	734 355
	Débiteurs divers	8 136,00	3 428
	Compte de passage entre entités comptables et comptes de suspens	20 730,00	281 529
	Provision pour Dépréciation sur les débiteurs divers et opérations diverses	- 225 697	237 656
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>		<b>579 260</b>	<b>1 238 933</b>

### 6.5. Autres dettes

En millions

Autres passifs		2 022	2 023
<b>Dettes d'exploitation</b>	Rémunérations à payer	2 438	9 191
	Autres Comptes des dépôts	-	-
	Charges sociales à verser	2 136	2 213
	Retenues sur traitements et salaires	- 213	915
	Versement forfaitaire	-	-
	Fournisseurs et comptes rattachés	101 444	54 597
	Autres retenues sur salaires du personnel	29 185	1 079
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges à payer et produits perçus d'avance	- 100	100
	Recettes /crédits à régulariser	100 575	3 864
	Valeurs à l'encaissement non disponibles	2 126	278
	Dépôts et cautions reçus	16 612	14 843
	Comptes de liaison Agences (CDL)	366	387
	Chèques et virement à payer	227	-
	Comptes de passage entre entités comptables et com	9 178	771 318
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>		<b>263 974</b>	<b>856 753</b>

Les autres dettes sont composées de dettes envers le personnel, les organismes sociaux, les fournisseurs.

## 6.6. Créances et engagements sur les établissements de crédit

Les créances et les engagements envers les établissements de crédit comprennent les opérations effectuées par la Banque Centrale dans le cadre de la politique de régulation de la liquidité monétaire, ainsi que les comptes ordinaires débiteurs et créditeurs en Francs guinéens et en devises ouverts par les banques primaires agréées en République de Guinée.

<b>Créances et engagements sur les établissements de crédit</b>		<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	
Créances	Prêts sur le marché monétaire	0	0	
	Titres et effets en pension	0	1 411 250	
	Comptes ordinaires débiteurs	0	0	
	Provisions pour dépréciation	0	0	
<b>Total des créances</b>		<b>0</b>	<b>1 411 250</b>	
Engagement	Emprunts sur le marché monétaire	0	0	
	Titres et effets mis en pension	0	0	
	Comptes ordinaires créditeurs	GNF	4 056 491	2 256 609
		DEVISES	1 549 603	1 979 416
<b>Total des engagements</b>		<b>5 606 094</b>	<b>4 236 025</b>	

## 6.7. Produits et charges d'intérêts

*En millions*

<b>Produits et charges d'intérêts</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>
Intérêts perçus sur	Comptes de correspondant:	120 782	151 920
	Prêt au FMI	4 880	29 115
	Intérêt sur titres	695 813	1 162 780
	Autres	46 021	91 455
<b>Total des produits d'intérêts</b>		<b>867 497</b>	<b>1 435 270</b>
Intérêts payés sur	Comptes de correspondant:	5 404	1 424
	Emprunts auprès du FMI	23 501	175 610
	Autres emprunts	-	-
<b>Total des charges d'intérêts</b>		<b>28 904</b>	<b>177 035</b>

## 6.8. Reprises et dotations sur dépréciations des actifs

Les reprises de provisions de l'exercice 2023 se chiffrent à GNF 237,940 milliards contre GNF 157,043 milliards en 2022.

Les dotations aux provisions quant à elles se sont établies à GNF 1.101,081 milliards en 2023 et portent pour une grande partie sur l'exposition en matières précieuses à Dubaï contre GNF 191,940 milliards en 2022.

A noter que la provision pour risque comptabilisée en 2021 au titre d'un litige avec le prestataire Affinor à hauteur de 50% des dépôts hébergés par ce tiers reste maintenue à hauteur de ce pourcentage de couverture, soit GNF 888,459 milliards au 31 décembre 2023.

## 7. Engagements Hors Bilan

### 7.1. Engagements reçus et donnés pour le compte de l'État

La BCRG n'a reçu ni donné aucun engagement au 31/12/2023.

## 7.2. Autres engagements donnés

### Engagements donnés au titre des contrats de location simple

La BCRG loue des locaux notamment pour ses agences.

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple (*uniquement des baux annuels*) au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

<b>Total des engagements au titre des</b>	<b>31-dec-22</b>	<b>31-dec-2023</b>
Contrat de l'Infirmierie		-
Contrat de la Direction Nationale des Archives		-
Contrat de l'Immeuble SALL		-
Contrat du garage DL		
Contrats des locations en province	387 800 000	<b>387 800 000</b>
<b>Montant de la charge de loyers annuelle</b>	<b>387 800 000</b>	<b>387 800 000</b>

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### 8.1. Effectifs

Tableau des effectifs par grade à fin 2023 et 2022 :

<b>Effectifs actifs à la Banque Centrale</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-23</b>
1 Cabinet et Directeurs Généraux	31	24
2 Cadres	222	219
3 Non cadres	423	413
<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>656</b>

### 8.2. Parties liées

La BCRG est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'Etat du gouvernement de la République de Guinée. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la BCRG maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement de la République de Guinée, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la BCRG conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers.

#### État, Trésor et Ministères

La BCRG fournit au gouvernement de la République de Guinée des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par *la Loi sur la Banque Centrale de la République de Guinée* et dont le coût n'est pas recouvré.

Par ailleurs la BCRG a signé des conventions de titrisation de créances avec l'Etat dont certaines, anciennes ne sont pas à des conditions de marché actuelles.

### Régime de pension de la Banque Centrale de la République de Guinée

La BCRG assure la gestion de son régime de pension, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis n'est pas recouvré auprès du Régime.

### Principaux dirigeants et rémunérations – parties liées

Les principaux dirigeants sont les membres du Cabinet (*Gouverneur et Vice-gouverneurs*) ainsi que les Directeurs Généraux de fonction de la BCRG. La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

<b>Cabinet, Directeurs généraux, Administrateurs</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-23</b>
<b>Avantages à court terme</b>		
Salaires	5 270 286 394	6 544 227 195
Avantages	4 467 184 000	3 502 944 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Indemnité de départ à la retraite	2 029 809 744	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	4 041 733 095	6 624 253 349
<b>Honoraires des administrateurs</b>		
Jetons de présence et rémunérations des conseils et comité	2 000 000 000	1 000 000 000
Avantages	844 145 416	1 081 253 112
<b>Total de la rémunération</b>	<b>18 653 158 649</b>	<b>18 752 677 656</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 633 607 039</b>	<b>1 334 112 426</b>

### 8.3. Évènements post clôture

Un litige est intervenu en décembre 2024 entre la BCRG et son affineur/dépositaire à Dubaï aboutissant à un blocage de la restitution des avoirs de la Banque. Une provision pour dépréciation a été constituée à fin 2023 pour tenir compte des quantités déposées à fin 2023 chez cette contrepartie et non restituées à la date d'arrêt des comptes.